



Célébration de la Journée internationale pour mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes : De l'impunité à l'éducation à la responsabilité et à la liberté

Mardi 4 novembre 2025 – Hôtel Golden Tulip El Mechtel, Tunis

Organisateurs : Syndicat National des Journalistes Tunisiens (SNJT), UNESCO, ARTICLE 19, Avocats Sans Frontières, Centre Kawakibi pour les Transitions Démocratiques, Fédération Internationale des Journalistes et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme en Tunisie.

Contexte :

Chaque année, le 2 novembre, la communauté internationale célèbre la Journée mondiale pour mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes. Bien au-delà d'un moment de commémoration ou d'une simple condamnation symbolique, cette journée constitue un appel universel à la responsabilité et à l'action. Elle interpelle les États, les institutions et la société civile sur la nécessité de rompre le cycle de l'impunité, qui entretient la peur, le silence et l'autocensure, et affaiblit durablement la liberté d'expression.

En Tunisie, l'impunité ne résulte plus uniquement de l'absence de sanctions : elle s'enracine parfois dans des cadres législatifs restreignant la liberté d'expression, tel le décret-loi n°54 de 2022, devenu un symbole de l'instrumentalisation du droit pour réprimer la parole libre. Ce texte marque une inflexion préoccupante vers la normalisation de la censure et du contrôle du discours public, notamment dans l'espace numérique.

Face à cette dérive, la réponse ne peut se limiter à l'action juridique ou au plaidoyer institutionnel. Elle exige une approche durable, fondée sur la construction d'une culture critique et citoyenne à travers l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Cette journée mettra également en lumière les menaces croissantes visant les journalistes, en particulier les femmes journalistes dans l'espace numérique, ainsi que les effets dissuasifs de ces attaques sur la liberté d'expression.

Les célébrations de 2025 prendront la forme d'activités locales et nationales afin de renforcer l'appropriation communautaire et d'élargir la sensibilisation, notamment autour des violences sexistes facilitées par les technologies numériques.



Programme

9h00 – 9h30 : Accueil et enregistrement des participants

9h30 – 10h10 : Allocutions d'ouverture

Modératrice : Habiba Abidi, membre du Bureau exécutif du SNJT

Intervenants :

- Zied Dabbar, Président du SNJT
- Ming Lim Kuok, Conseiller Communication et Information, Bureau régional de l'UNESCO pour le Maghreb
- Safiruddeen Syed, Représentant Adjoint, Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme en Tunisie.
- Saloua Ghazouani, Directrice du Bureau ARTICLE 19 – Tunisie
- Mohamed Ali, Président de la Commission des droits et libertés à l'Assemblée des Représentants du Peuple

Session 1 – 10h10 à 10h30

Thème : Le rôle des organisations nationales dans la défense de la liberté d'expression en Tunisie

Intervenants :

- Boubaker Bethabet, bâtonnier de l'Ordre national des avocats
- Bassam Trifi, Président de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
- Mohamed Oulad Mohamed, Secrétaire général de l'Union Générale des Étudiants de Tunisie
- Samir Cheffi, Secrétaire général adjoint de l'UGTT

Session 2 – 10h30 à 11h10

Thème : Protection juridique de la liberté de la presse en Tunisie : le décret 54 comme instrument de répression et d'impunité



Contexte :

Le droit est censé protéger les libertés, mais en Tunisie, le décret-loi n°54 illustre l'inverse : il perpétue l'impunité en criminalisant ceux qui dénoncent les abus. Ce texte constitue non seulement une menace directe pour les journalistes et les activistes, mais aussi un obstacle à

la documentation des violations et à la reddition de comptes, transformant l'espace numérique en zone de surveillance excessive.

Modérateur : Mondher Cherni, Conseiller juridique, Unité de monitoring du SNJT

Intervenants :

- Amine Ghali, Directeur de programme au Centre Kawakibi : *Impact du décret-loi 54 sur la liberté d'expression dans l'espace numérique*
- Nawres Douzi, Représentante de la Coalition civile pour la sécurité et les libertés : *Analyse quantitative et qualitative des violations commises sur la base du décret 54*
- Hela Jaballah, Députée et membre de l'initiative parlementaire pour la révision du décret 54 : *Limites de l'initiative législative face aux dérives du décret-loi 54*

Débat : 11h15 – 11h30

Pause-café : 11h30 – 11h45

Session 3 – 11h45 à 12h30

Thème : Protection des femmes journalistes face aux violations et à la loi du silence

Les femmes journalistes subissent une double violence : en tant que professionnelles des médias et en tant que femmes. Ce qui rend leur protection urgente, ce n'est pas seulement l'ampleur des violations, mais aussi le silence généralisé, y compris au sein des milieux professionnels, qui relègue ces violences au second plan.

Modératrice : Hanen Zbiss, Vice-présidente du Conseil de la Presse

Intervenants :

- Neji Bghouri, Coordinateur Communication, Information et Sciences Sociales et Humaines, antenne nationale de l'UNESCO à Tunis : *La nécessité urgente de protéger les femmes journalistes à travers la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité*



- Khawla Chabbeh, Coordinatrice de l'Unité de monitoring du SNJT : *Évolution et typologie des violences subies par les femmes journalistes selon les rapports du SNJT*
- Fathia Saïdi, Professeure de sociologie : *L'espace numérique comme lieu de violence et de discrimination – du déni à la nécessité d'une politique de protection*
- Jihen Louati, Membre du Bureau exécutif du SNJT : *Présentation de la cellule d'écoute et de lutte contre la violence et le harcèlement sexuel dans les médias*
- Témoignages de femmes journalistes victimes de violences fondées sur le genre

Session 4 – 12h30 à 13h15

Thème : L'éducation aux médias et à l'information : vers des sociétés résistantes à l'impunité et de défenseuses de la liberté d'expression

Contexte :

Lorsqu'à l'école on n'enseigne ni la liberté de la presse ni la distinction entre information et rumeur, entre journalisme et propagande, l'impunité trouve un terrain fertile pour prospérer. L'éducation aux médias n'est pas une simple compétence technique : c'est une éducation à la liberté, à la pensée critique et à la justice. Sans cette culture, le.a citoyen.ne devient manipulable, le journaliste vulnérable et le criminel intouchable.

Modérateur : Sadok Hammami, Professeur à l'Institut de Presse et des Sciences de l'Information (IPSI)

Intervenants :

- Hanen Melliti, Enseignante-chercheuse à l'IPSI : *Comment instaurer une culture d'éducation aux médias et à l'information : état des lieux et perspectives*
- Ahlam Dhaif, Professeur universitaire à la faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis: *L'éducation aux médias comme outil préventive de la protection de la liberté d'expression et des journalistes ? Le cas de la Tunisie. (étude ARTICLE 19)*
- Bilal Michri, Député et membre de l'initiative législative pour l'introduction de l'EMI dans les écoles publiques : *Rôle du législateur dans l'intégration de l'EMI dans les programmes éducatifs et le débat public*



Débat : 13h15 – 13h30

Déjeuner : 13h30 – 14h30

Session spéciale – 14h30 à 16h00

Présentation et discussion de l'initiative du Laboratoire Genre sur la sécurité des femmes journalistes